

RÉUNION DU 3 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 3 décembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

Date de convocation : 26 novembre 2019

Présents : Jean-Louis RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Frédéric BRUNETEAU., Christine RATEAUD, Laurent COSNARD et Aurélie ROY

Absentes excusées : Bruno MOUNIER (a donné procuration à Christine RATEAUD) et Emilie JOLLY (a donné procuration à Laurent COSNARD)

Absente : Peggy PELLETIER

Secrétaire de séance : Christine RATEAUD

DERNIER PV DE REUNION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire des écritures comptables afin de permettre le paiement de l'emprunt pour les travaux de finition de voirie du lotissement

Investissement dépenses :

Au 1641 : + 63 €

Investissement recettes :

Au 021 : 63 €

Fonctionnement dépenses :

Au 023 : 63 €

Au 66111 : - 63 €

Fonctionnement recettes :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les mouvements budgétaires ci-dessus sont acceptés.

DEVIS CONCERNANT LA DECI

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de se mettre en conformité pour la défense extérieure contre l'incendie.

Ce projet consiste en l'installation de citernes souples :

- 2 de 120 m² au village des Tartes et à la Salle
- 4 de 60 m³ au village de la Porchinière, à la Tonnelle, au Boutet et à la Lançonnière.

Plusieurs devis ont été demandés à savoir :

1. Entreprise MARCHAND pour une formule « clé en main » pour un montant total de 60 428.64 € TTC
2. Entreprise BERTON pour le terrassement, la mise en place des réserves et l'accès à ces dernières pour un montant total de 45 949.20 € TTC
3. Entreprise GATINEAU pour l'entourage des bâches pour un montant total de 9 240 € TTC
4. Entreprise BRIS pour l'entourage des bâches pour un montant de 15 583.65 €.

Les frais administratifs (bornage et frais d'acte) de ce projet seraient de 4 250€ TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les devis de l'entreprise BERTON et de l'entreprise BRIS sont acceptés. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se référant à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le projet DECI « Défense Extérieure Contre l'Incendie » peut faire l'objet d'attribution de subventions de la part de l'Etat (DETR) et par le Département.

Le Plan de financement est le suivant : DETR : 60 % du HT soit 33856.43 €, Conseil Départemental 20 % du HT soit 11 396.48 €. Le restant à financer se fera en autofinancement soit 22 159.94 € (somme inscrite au budget 2020).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à faire les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour le projet « Protection incendie ».

ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors d'une rencontre avec Madame CIGOLINI - THERGNY, cette dernière a émis le souhait de vendre à la commune ses biens cadastrés B 426 + B 427 + B 428 + B 902 + B 904 et B 907 pour la somme de 11 000 €.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire une offre à 11 000 € et le charge de signer tout document se rapportant à ce dossier. Me CHAUVIN est désignée comme notaire en charge de la rédaction de cet achat

QUESTIONS DIVERSES

1. Radar pédagogique : Monsieur le Maire informe que la DDTM met à disposition un radar pédagogique pour les collectivités qui en font la demande. Ce prêt se fera en fin d'année ou début 2020 pour une durée de deux mois
2. Préfet : Monsieur le Maire informe que la prise de fonction du nouveau Préfet, Mr BASSELIER
3. Invitation : le secteur pastoral convie les membres du conseil à un repas le 15 décembre en présence de Monseigneur COLOMB, Evêque de La Rochelle et de Saintes.
4. Eglise : il a été demandé l'installation d'un éclairage supplémentaire dans la salle. Un artisan sera prochainement missionné.
5. Projet arrêt de bus : le dossier a été traité par la Région. Les travaux seront réalisés par le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

JL. RICHAUDEAU

D. RENAULT

F. BRUNETEAU.

C. RATEAUD

L. COSNARD

A. ROY